AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0686
FR0013153541-FS0250

21 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Magnolia (BC) Holdco S.à r.l[1] (4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2017, les seuils de 30%, 25% et 20% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir 7 132 703 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 15,77% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Bain Capital Private Equity (Europe) LLP.
[2] Sur la base d'un capital composé de 45 241 894 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.